



Assemblée générale

Distr. limitée
9 septembre 2020
Français
Original : anglais

Trente et unième session extraordinaire

Point 6 de l'ordre du jour

Organisation de la session

Azerbaïdjan : projet de décision

Présidence et autres membres du bureau de la trente et unième session extraordinaire

L'Assemblée générale,

Rappelant ses décisions S-31/2 et S-31/3 du 15 juillet 2020 et ses décisions S-31/4 et S-31/5 du 21 juillet 2020 :

a) Décide que, à compter de l'ouverture de sa soixante-quinzième session ordinaire le 15 septembre 2020, les personnes assurant sa présidence et sa vice-présidence et les présidences des grandes commissions à sa soixante-quinzième session ordinaire le feront également à sa trente et unième session extraordinaire ;

b) Décide également que, à compter de la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-quinzième session ordinaire, ceux-ci deviendront également membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa trente et unième session extraordinaire.

